

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mars 2025

VISANT À SORTIR LA FRANCE DU PIÈGE DU NARCOTRAFFIC - (N° 907)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL642

présenté par
M. Pauget, rapporteur

ARTICLE 5

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Au regard de la potentielle complexité introduite par le dispositif de gel judiciaire, cet amendement en propose la suppression.

Le dispositif judiciaire de saisies et confiscations a fait ses preuves. Par ailleurs, a été introduit au Sénat un dispositif de gel administratif des avoirs qui vient compléter de manière satisfaisante l'arsenal à la disposition des forces de l'ordre pour confisquer les avoirs des trafiquants de stupéfiants.